Genève retardé par la coordination fédérale

FISCALITÉ. La différence entre les taux d'imposition ordinaires pour les entreprises des deux cantons lémaniques sera substantielle en 2019 en tout cas. Mais l'agenda est maintenu.

CHRISTIAN AFFOLTER

Le communiqué du Conseil d'État genevois suite à la décision du voisin vaudois de mettre en œuvre sa loi cantonale sur la RIE III dès janvier 2019 ne cache pas une certaine amertume. Le Conseil d'État «prend acte de ce choix, tout en rappelant que le canton de Genève s'est engagé depuis le début des travaux relatifs à cette réforme en faveur d'une forte cohérence lémanique». Il n'était donc en principe pas question que Vaud fasse cavalier seul. C'est ce sur quoi insiste le porte-parole de Serge Dal Busco Roland Godel: «le canton de Genève a toujours misé sur une mise en œuvre coordonnée (il le souligne) avec le projet fédéral, à l'instar de tous les autres cantons suisses hormis Vaud». Les déclarations du conseiller d'État vaudois Pascal Broulis dans 24heures, selon lesquelles une bonne quinzaine de collègues «saluent notre volonté», apparaissent ainsi sous une lumière différente.

Le canton de Genève se montre cependant aussi conscient des implications de cette décision. «Le Conseil d'État estime que la décision du canton de Vaud doit attirer l'attention de l'ensemble des partis politiques genevois sur leur responsabilité relative à la mise en œuvre cantonale de cette réforme essentielle pour Genève», conclut-il. Tout en réaffirmant sa volonté de maintenir «une feuille de route et un agenda cantonal très clairs, qui sont discutés depuis plusieurs mois avec l'ensemble des partenaires en toute transparence», soit un «redémarrage des travaux parlementaires début 2018, sur la base du projet cantonal qui a été déposé et qui demeure parfaitement valable», selon Roland Godel.

Pour l'année 2019 au moins, nous nous retrouverons très probablement avec un taux d'imposition ordinaire de 24,20% pour Genève, et de seulement 13,79% pour Vaud. Etant donné que de part et d'autre, les statuts spéciaux ne seront abolis que lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale, cette différence se fera particulièrement ressentir au niveau des PME. Elle ne subsistera idéalement que pendant un an, l'entrée en vigueur du Projet fiscal 17 fédéral (et donc probablement aussi de la loi cantonale genevoise) étant généralement prévue pour 2020, ce que confirme aussi Roland Godel.

Mais la visibilité que donne la décision vaudoise semble même plus déterminante pour les décisions des entreprises que l'abaissement du taux en tant que tel. Plusieurs interlocuteurs estiment ainsi que suite à la décision du canton de Vaud, une accélération du côté de Genève serait fortement souhaitable.

Rétrospectivement, il paraît aussi regrettable que la votation sur la loi genevoise n'ait pas eu lieu fin septembre, comme cela aurait été prévu en cas d'acceptation de la RIE III. Car le plébiscite pour la loi cantonale a servi au Conseil d'État vaudois de légitimation pour l'entrée en vigueur indépendante de la loi fédérale.

KEYSTONE

SERGE DAL BUSCO. *Le conseiller d'Etat genevois s'est fortement engagé au sein du comité de pilotage fédéral.*

De l'autre côté, sur le plan politique, le conseiller d'État genevois responsable des finances Serge Dal Busco aurait probablement perdu beaucoup de sa crédibilité au sein du groupe de pilotage mis sur pied par la Confédération suite au refus de la RIE III en accélérant la démarche au niveau cantonal, tout en travaillant d'arrache-pied sur le Projet fiscal 17. Au niveau genevois, il faut également se demander si une loi cantonale aurait pu passer la rampe sans l'appui d'une loi fédérale acceptée. Rappelons qu'au moment du vote sur la loi vaudoise, une acceptation de la RIE III fédérale était le scénario privilégié.

Un autre contexte politique

C'est ainsi que le directeur de l'entreprise de transport genevoise Balestrafic Michel Balestra met en évidence qu'il ne reste guère d'autre choix au canton de Genève que d'attendre l'acceptation de la réforme fiscale au niveau fédéral. Il souligne lui aussi que Genève a refusé la RIE III fédérale, tandis que Vaud l'a acceptée. «Au niveau politique, la situation n'est pas aussi facile que du côté du canton de Vaud. Une accélération ne serait politiquement pas réaliste, et elle n'est économiquement pas urgente. Je reste confiant que le projet fédéral puisse avancer rapidement. Certains points qui n'étaient pas indispensables, et difficiles à faire comprendre aux citoyens, comme par exemple les intérêts notionnels, ont été enlevés.» Il sous-entend aussi que la décision vaudoise va plutôt à l'encontre de l'esprit de la loi fédérale: «le principe même de la RIE III est l'harmonisation des taux d'imposition à un niveau compétitif pour compenser la suppression des statuts spéciaux et rester attractifs, même si les cantons demeurent libres pour les fixer». ■

Genève devrait vite revoir son taux de manière indépendante

Entretien avec l'avocat fiscaliste Thomas Béguin du cabinet BRH Partners .

Comment le canton de Genève devrait-il réagir à la décision vaudoise ?

Six mois après le refus de la RIE III, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet révisé de réforme de la fiscalité des entreprises, le Projet fiscal 2017. Le Projet fiscal 17 maintient la suppression des statuts spéciaux prévue par la RIE III qui sera exigée de la part des cantons. Il revoit en outre les mesures destinées à contrebalancer cette réforme. S'il est accepté, le Projet fiscal 2017 devrait entrer en vigueur en janvier 2019. Genève disposerait d'un délai échéant au 1er janvier 2020 pour s'y conformer.

Le canton de Vaud a pris les devants par l'acceptation en 2016 de son projet cantonal fixant un taux d'imposition du bénéfice des entreprises à 13.79%. Cette mesure est indépendante du projet fédéral et entrera en vigueur au mois de janvier 2019. En revanche, Genève a lié sa réforme cantonale prévoyant un taux similaire au projet fédéral.

Le canton de Vaud a ainsi relancé la concurrence fiscale intercantonale dès 2019, alors que son canton voisin attend l'issue du projet fédéral. Genève devrait rapidement revoir son taux d'imposition indépendamment du projet fédéral.

N'y a-t-il pas un risque que les entreprises privilégient Vaud plutôt que Genève ?

Ce risque est modéré dans la mesure où les entreprises déjà installées à Genève devraient déplacer toute leur infrastructure, en vue d'un gain fiscal à court terme. Genève aurait toutefois intérêt à ce que cette situation ne s'éternise pas. – (CA)

Les organisations professionnelles genevoises invitent le Conseil d'Etat à suivre l'exemple vaudois

Fer Genève. Pour Ivan Slatkine, président de la Fer Genève, le Canton de Vaud qui a des finances publiques saines et qui a reçu un large soutien de sa population pour aller de l'avant au niveau cantonal, fait le choix de suivre son programme de législature en améliorant ses conditions cadres dès le 1er janvier 2019. C'est un choix courageux et c'est une excellente nouvelle pour toutes les entreprises qui se trouvent sur le territoire vaudois. Vu depuis Genève, cette décision met une pression supplémentaire sur les autorités genevoises qui doivent faire avancer ce dossier rapidement malgré un timing compliqué (élections cantonales à venir). Si rien ne bouge dans le Canton, il existe un risque certain de voir des entreprises quitter le sol genevois en franchissant la Versoix et en s'installant sur territoire vaudois.

D'un point de vue politique, cette décision vient en contradiction avec le message du Conseil d'Etat genevois qui défend une cohérence lémanique. La mise en application de la RIEIII vaudoise dès le 1er janvier 2019 vient fissurer cette cohérence.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). «En matière d'imposition des entreprises, Genève est en compétition avec d'autres cantons suisses et, surtout, avec des places économiques étrangères. En anticipant au 1er janvier 2019, l'introduction du nouveau taux uniforme à 13,79% le canton de Vaud montre l'exemple», précise Frédérique Reeb-Landry, directrice générale de la CCIG. «A Genève, tout dépend aujourd'hui du monde politique et de sa capacité à s'accorder sur un train de mesures qui soit équilibré, fasse l'objet d'un véritable consensus et puisse être mis en vigueur rapidement. Certes, nous entrons en année électorale, mais il est indispensable pour les entreprises, que la mise en œuvre ait lieu au plus tard au 1er janvier 2020. Lorsqu'une PME a le choix entre payer 13 francs ou 24 francs sur 100 de bénéfice, son choix est vite fait», souligne la directrice générale. «Une adoption rapide de réforme de la fiscalité des entreprises constitue un objectif prioritaire pour garantir l'attractivité de Genève et la compétitivité de nos entrepreneurs, en Suisse comme à l'étranger», ajoute Vincent Subilia, directeur général adjoint.

Groupement des Entreprises Multinationales (GEM). Le fait que le Conseil d'Etat vaudois entende baisser le taux d'imposition cantonal avant l'entrée en vigueur d'une réforme au niveau fédéral, démontre une volonté d'autant plus forte de soutenir les entreprises présentes dans le canton dans la gestion et la réduction des nombreuses incertitudes auxquelles les entrepreneurs doivent faire face actuellement. Il convient toutefois de préciser que la feuille de route cantonale vaudoise se prononce uniquement sur la baisse des taux d'imposition cantonaux et ne peut mettre en œuvre les autres éléments clefs dépendant du projet fédéral 2017. – (EF)

La Chambre de commerce genevoise s'inspire des start-up

CCIG. Le rendez-vous mensuel de 7h30 de la Chambre a vocation à laisser 3 minutes aux entrepreneurs pour convaincre.

ELSA FLORET

Trois minutes, c'est le laps de temps dont dispose chaque entrepreneur membre invité par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) pour se présenter, devant une trentaine de professionnels réunis aux 7h30 de la Chambre, évènement mensuel, en place depuis plusieurs années. Tel l'elevator pitch, cher au milieu des startupers, le ton dynamique est donné pour ces entrepreneurs, tous secteurs économiques confondus.

VINCENT SUBILIA. *«C'est la vocation première de notre Chambre de favoriser ainsi la rencontre entre nos membres, tel un club.»*

Des profils variés

Lors de la session d'hier, Bruno Delacretaz représentait Romande Energie Commerce SA, fournisseur en électricité, à la recherche de toits à équiper de panneaux solaires à Genève, selon le modèle de contracting.

Pierrick Leprince, CEO et Administrateur chez Swiss Risk & Care, est venu présenter son modèle de délégataire den solutions et services en assurance, prévoyance et ressources humaines.

Stéphanie Joerg chez IFAGE, a rappelé que la formation professionnelle et continue pour adultes - transmise par 500 formateurs experts du terrain - concernait quelque 400 PME aux côtés des organisations internationales.

Thierry Colomb, Efficiency Coaching & Self-Defense, expert en story telling sur sa vie et son parcours, fuyant Genève et sa famille pour mieux y revenir après un passage à Hollywood et divulguer les bons conseils de développement personnel. Grâce à ses 7h30 de la Chambre, il a trouvé ses premiers clients et lancé son affaire. C'était donc une belle occasion pour lui de remercier chaleureusement la direction de la CCIG, en la personne de son directeur général adjoint, Vincent Subilia.

Guillaume Blondeau, Livevent SARL, organisateur d'évènements, principalement en France voisine, régions lyonnaise et parisienne, qui cherche à s'implanter en Suisse. Dimitri Scheiwiller, Catering Services Migros Genève, service de traiteur, également sponsor des 7h30 de la Chambre, pour les croissants et verrines de salade de fruits, qui a déclaré qu'il allait se mettre en contact avec Livevent pour une future collaboration.

Les contacts et échanges professionnels vont bon train lors de rdv mensuel de la CCIG - aux 2500 membres - qui permet ainsi à une petite centaine d'entrepreneurs de se rencontrer par année.

«C'est la vocation première de notre Chambre de favoriser ainsi la rencontre entre nos membres, tel un club. En tant que plateforme d'échanges des entrepreneurs genevois, voire vaudois avec la Romande Energie ou au-delà de nos frontières», rappelle non sans fierté Vincent Subilia, directeur général adjoint de la CCIG. ■

LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS VONT BON TRAIN LORS DE RDV MENSUEL DE LA CCIG, QUI PERMET AINSI À 100 ENTREPRENEURS PAR AN DE SE RENCONTRER.